

Briser le mur de l'aide sociale au Nouveau-Brunswick*

La pauvreté persistante est l'un des nombreux et graves problèmes qui demeurent négligés pendant que les portes du Parlement restent fermées. Il appartient aux provinces de prendre l'initiative de s'attaquer à ce fléau longtemps déploré, vu qu'Ottawa continue de s'enfoncer la tête dans la neige. Un développement prometteur est l'apparition de plans provinciaux de réduction de la pauvreté. Québec et Terre-Neuve ont été les premières provinces à en mettre de l'avant, et plusieurs autres leur ont emboîté le pas.

Le Nouveau-Brunswick a récemment annoncé une stratégie d'ensemble pour réduire la pauvreté, laquelle comprend une réforme radicale de son système d'aide sociale. Cette stratégie vise à briser le mur de l'aide sociale qui emprisonne des milliers de résidents.

L'aide sociale est un filet de sécurité qui ne fonctionne pas. C'est un système compliqué, difficile à comprendre et à administrer. Même si bien des personnes n'y

ont recours qu'une seule fois pour ensuite se remettre sur leurs pieds, certaines y languissent pendant des années. Loin d'aider à sortir de la pauvreté, l'aide sociale est devenue un ghetto social et économique qui encourage la dépendance et décourage l'indépendance.

Les bénéficiaires qui trouvent du travail à temps partiel ne peuvent garder qu'une fraction de leur salaire. Ceux qui parviennent à quitter l'aide sociale pour entrer dans la population active perdent un revenu considérable, dont les prestations en espèces pour leurs conjoints et leurs enfants. Ceux qui quittent l'aide sociale risquent de perdre l'accès à des services importants, dont les soins de la vue, les soins dentaires et la couverture des médicaments, les aides et équipements techniques, le logement subventionné. Aller travailler entraîne également de nouvelles dépenses, notamment en fait de vêtements, de transport, de garderie et d'impôts.

* Ce commentaire a été publié dans la page en regard de l'éditorial de l'édition en ligne du 26 février 2010 du *Globe and Mail* sous le titre « The working poor's best hope ».

Pour briser le mur de l'aide sociale, il faut offrir les prestations de soutien du revenu et les services traditionnellement réservés aux bénéficiaires de l'aide sociale aux travailleurs pauvres – les laissés pour compte du Canada. Le Nouveau-Brunswick prend des mesures importantes à cette fin dans son ambitieuse réforme.

Le Nouveau-Brunswick prendra appui sur son supplément au revenu gagné existant afin de pouvoir, avec la prestation fiscale fédérale pour le revenu de travail, harmoniser les mesures visant à aider les bénéficiaires à escalader le mur de l'aide sociale et encourager les travailleurs à faible revenu à rester dans le marché du travail.

La carte d'assistance médicale du Nouveau-Brunswick prévoit maintenant des prestations supplémentaires d'une durée allant jusqu'à douze mois pour les bénéficiaires qui quittent l'aide sociale pour une formation ou un emploi. Le gouvernement provincial prolonge cette aide à trois ans. Mieux encore, il lancera, en avril 2011, un programme de soins de la vue et de soins dentaires pour les enfants des familles à faible revenu, lequel sera suivi d'un programme de médicaments sur ordonnance pour les ménages à faible revenu d'ici les trois prochaines années. Le but devrait être un système complet de prestations de soins de santé supplémentaires pour toutes les personnes à faible revenu.

Un système d'aide sociale moderne exige une structure simple et transparente en matière de taux. Le Nouveau-Brunswick a fait un premier pas dans cette direction en éliminant son miséreux programme de prestations pour personnes seules aptes à travailler, faisant passer les prestations de 300 à 537 dollars par mois. Au cours des

cinq prochaines années, il restructurera et améliorera les taux. Idéalement, le gouvernement provincial remplacera au fil du temps l'aide sociale traditionnelle pour les bénéficiaires aptes à travailler qui n'ont besoin que d'un soutien temporaire par une prestation apparentée à un salaire et non à l'aide sociale.

D'autres réformes sont nécessaires. Le gouvernement provincial devrait majorer sa Prestation fiscale pour enfants afin que, combinée aux prestations fédérales pour enfants, elle remplace toutes les prestations sociales liées aux enfants et traite sur un pied d'égalité toutes les familles à faible revenu – aussi bien les travailleurs pauvres que les bénéficiaires de l'aide sociale.

Les bénéficiaires ayant des incapacités graves devraient avoir un revenu de base décent – une « prestation d'invalidité » – idéalement en dehors de l'aide sociale. Les soutiens pour personnes handicapées, tels que les fauteuils roulants et les aidants, devraient être séparés de l'aide au revenu et offerts à toutes les personnes handicapées.

Le gouvernement provincial est à augmenter son salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique, pour ensuite l'indexer au taux d'inflation en 2012. Tout comme la plupart des programmes provinciaux d'aide sociale, celui du Nouveau-Brunswick n'offre aucune protection contre l'inflation. Le gouvernement devrait indexer non seulement les prestations d'aide sociale, mais aussi les prestations pour enfants et le supplément au revenu de travail.

Le Nouveau-Brunswick a créé un plan d'ensemble pour réduire la pauvreté qui a été adopté lors d'un sommet anti-pauvreté auquel ont participé des fonctionnaires, des chefs

d'entreprise, des organismes communautaires et des personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté. Outre la réforme du système d'aide sociale, d'importants investissements seront faits dans les réseaux communautaires, le développement de la petite enfance, le mentorat en littératie, l'éducation, le logement et les initiatives pour sans-abri, ainsi que le transport.

Cette vision commune sera enchâssée dans la législation, grâce à la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* que le gouvernement provincial adopte ce mois-ci. Le Nouveau Brunswick pourrait fort bien apporter l'audacieux leadership dont le pays a tant besoin en matière de politique sociale.

*Ken Battle, Sherri Torjman and
Michael Mendelson*

Tous droits réservés © 2010
Caledon Institute of Social Policy

1390, chemin Prince of Wales, bureau 401
Ottawa (ON) K2C 3N6
CANADA

Téléphone: (613) 729-3340

Courriel: caledon@caledoninst.org
Site Web: www.caledoninst.org